



**VALERIE DE BUE**

MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX,  
DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

**G O U V E R N E M E N T W A L L O N**

Jambes, le **21 DEC. 2018**

A l'attention de

Mesdames, Messieurs,

les Bourgmestres,

les Présidents des Centres publics de l'Action sociale,

les Présidents des Collèges provinciaux,

les Directeurs généraux des Communes, des CPAS et des Provinces.

**OBJET : eBox : séance d'information du 29 janvier 2019**

Le 4 octobre 2018, le Gouvernement fédéral lançait une nouvelle version de sa plateforme en ligne gratuite appelée eBox. Grâce à ce lieu sécurisé, tout citoyen peut retrouver en un seul endroit les documents émis par l'ensemble des administrations du pays.

Concrètement, cela permet aux administrations qui le souhaitent de dématérialiser la majorité des courriers papier au sein d'une plateforme commune utilisée par le fédéral, les régions, les communautés et les pouvoirs locaux impliquant d'importantes économies de fonctionnement mais également un impact écologique indéniable.

Dans ce cadre, je souhaite grandement encourager les pouvoirs locaux wallons à intégrer ce nouvel outil afin d'avancer vers la transition écologique, numérique et la dématérialisation qui les accompagne.

Afin que vous puissiez disposer de toute l'information nécessaire, mes services, en collaboration avec ceux du fédéral, organisent une séance d'information le 29 janvier 2019 à 14h dans l'auditorium des Moulins de Beez (rue du moulin de Meuse 4 - 5000 Namur).

Cette séance sera l'occasion de vous présenter, de manière complète, le fonctionnement et les aspects légaux relatifs à l'eBox. Par ailleurs, plusieurs intégrateurs présenteront la manière avec laquelle l'outil peut être intégré dans les applications que vous utilisez déjà aujourd'hui.

Pour participer à cette séance, je vous prie de bien vouloir vous inscrire avant le 18 janvier 2019, en mentionnant les informations suivantes : nom, prénom, organisme et adresse mail à l'adresse [evenements.dgo5@spw.wallonie.be](mailto:evenements.dgo5@spw.wallonie.be).

Eu égard à la capacité de la salle et afin de permettre à un maximum d'entité de participer, le nombre de participants est limité à **maximum 2 personnes** par entité.

En attendant, mon Administration ([evenements.dgo5@spw.wallonie.be](mailto:evenements.dgo5@spw.wallonie.be)) reste à votre entière disposition.

Je vous prie de croire à l'assurance de ma haute considération.

  
Valérie De Bue